

RÉSIDENCE D'ARTISTE

- 2022 -

Atelier de moulage

...



► Appel à candidature



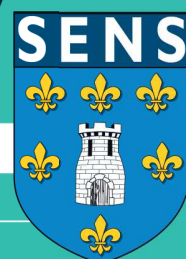
du 22 août au 18 septembre

à sens



Culture & patrimoine

www.ville-sens.fr



« *TOUT CHEF D'OEUVRE PRÉSENTE DEUX FACES :
L'UNE RÉSOLUMENT DE SON ÉPOQUE
ET L'AUTRE TOURNÉE VERS L'AVENIR* »

D. BARENBOIM



Un vent nouveau souffle sur l'atelier de moulage des Musées de Sens !

Le vent du changement, de l'audace, de la création, du sourire et de l'accueil. C'est donc naturellement que l'atelier de moulage, vous offre la possibilité de venir créer une œuvre en son sein avec l'aide de l'ensemble de son équipe.

Cette résidence tremplin est destinée à un jeune artiste plasticien pas encore reconnu et invité à proposer un travail original d'art contemporain. Son ou ses œuvres devront être reproductibles en éditions limitées. Il est donc intéressant que l'artiste se pose la question de l'œuvre d'art comme produit commercial à tirage limité.

SENS

Sens, sous-préfecture de l'Yonne (89) en Bourgogne-Franche-Comté, compte 26 519 habitants (Insee 2017). La ville est également au cœur de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais qui regroupe quant à elle 59 500 habitants. Idéalement située à 100km au Sud-Est de Paris, elle n'est qu'à 50 minutes en train de la capitale et est desservie par les autoroutes A5, A6, et A19.

Vous souhaitez inscrire votre œuvre dans l'histoire ?

Sens, ou Agedincum à l'époque gallo-romaine, est une ville d'histoire dont les traces témoignent encore aujourd'hui à travers l'architecture et les collections des Musées de Sens. Saviez-vous que la ville de Sens abrite la première cathédrale de style gothique au monde ? La cathédrale Saint-Etienne de Sens est située au cœur de la ville, tout près de l'atelier de moulage. Vous aurez donc l'occasion de côtoyer cette grande dame quotidiennement pendant toute la période de la résidence. Vous pourrez également profiter de votre séjour accompagné par le service des Musées de Sens pour découvrir toutes les richesses patrimoniales et historiques de votre ville d'accueil. Vous constaterez que l'offre culturelle de cette ville est également très ancrée dans la création contemporaine, que ce soit à travers la promotion de l'art contemporain ou du spectacle vivant. Le théâtre à l'italienne et La Scène (salle de spectacle) vous proposeront une programmation annuelle à condition que les mesures sanitaires s'y prêtent !



*« L'ART C'EST LE PLUS COURT CHEMIN
DE L'HOMME À L'HOMME ».*

ANDRÉ MALRAUX

L'ATELIER DE MOULAGE

La résidence est portée par la ville de Sens et son atelier de moulage, caché au cœur du centre-ville historique. L'Atelier de moulage statuaire a été créé en 1986 au sein de la municipalité de Sens.

Depuis 1986, toutes les étapes nécessaires à la réalisation d'un tirage en plâtre sont réalisées à l'atelier de la rue Rigault. De la prise d'empreinte, à la création du moule en passant par la retouche et la patine pour restituer le tirage à l'original.

L'Atelier commercialise ses modèles à la boutique des Musées de la ville de Sens et à l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais, ses deux partenaires commerciaux historiques. L'atelier est reconnu pour son savoir-faire et son excellente technique. Le musée des Beaux-Arts de Dijon et des partenaires privés font appel à son équipe pour la production d'œuvres emblématiques telles que Les Pleurants, les tirages de l'Ours tête baissée de Pompon ou la création de moules pour la protection de l'œuvre de Yan Dehui.

L'Atelier s'ouvre de plus en plus vers l'accueil des publics, il a un devoir de transmission auprès de ces derniers qui souvent méconnaissent son existence. Il ouvre donc ses portes lors des Journées Européennes des Métiers d'Art et les Journées Européennes du Patrimoine. Plusieurs ateliers d'initiation au cours de l'année permettent aux petits et grands de mettre la main à la pâte !



*« SEUL ON VA PLUS VITE...
ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN »*

PROVERBE AFRICAIN

LA RÉSIDENCE

CONCEPTION
DU 16 MAI
AU 22 AOÛT

- Proposer une ébauche plus précise du projet sélectionné par le jury
- Fournir une liste du matériel nécessaire
- Prévoir les besoins humains nécessaires au projet
- Prévoir la temporalité du projet et son adéquation avec le temps de création qui sera accordé pendant la résidence

ACCUEIL

- Présentation de l'atelier et de l'équipe
- Investissement des lieux de résidence (atelier et hébergement) le 22 août 2022

CRÉATION

- Réalisation du projet du 22 août au 18 septembre 2022

MÉDIATION

- Participation au programme de médiation
- Partage du processus de création auprès des publics

RESTITUTION

- Vernissage
- Présentation du projet

BILAN

- Table-ronde en présence de tous les contributeurs à la réalisation de la résidence

MÉDIATION

Le candidat devra faire preuve d'une sensibilité à la pédagogie afin de pouvoir transmettre sa démarche artistique auprès de différents publics. En effet, il sera amené à consacrer une partie de son volume horaire au programme de médiation qui entourera la résidence. Ce programme sera adressé à tous les publics et se déroulera dans le respect du temps de création de l'artiste. Des activités seront mises en place pour les publics scolaires de différents niveaux (maternelle, élémentaire, collège, lycée) au cours desquelles l'artiste en résidence pourra partager son processus de création. Il sera également proposé à l'artiste d'impliquer dans son travail, de manière plus approfondie, les élèves de terminale en spécialité « Arts plastiques » du lycée Catherine et Raymond Janot.

L'ÉQUIPE

Peggy Desmeules-Deniot



Natalie Butté



Elodie Le Calloc'h

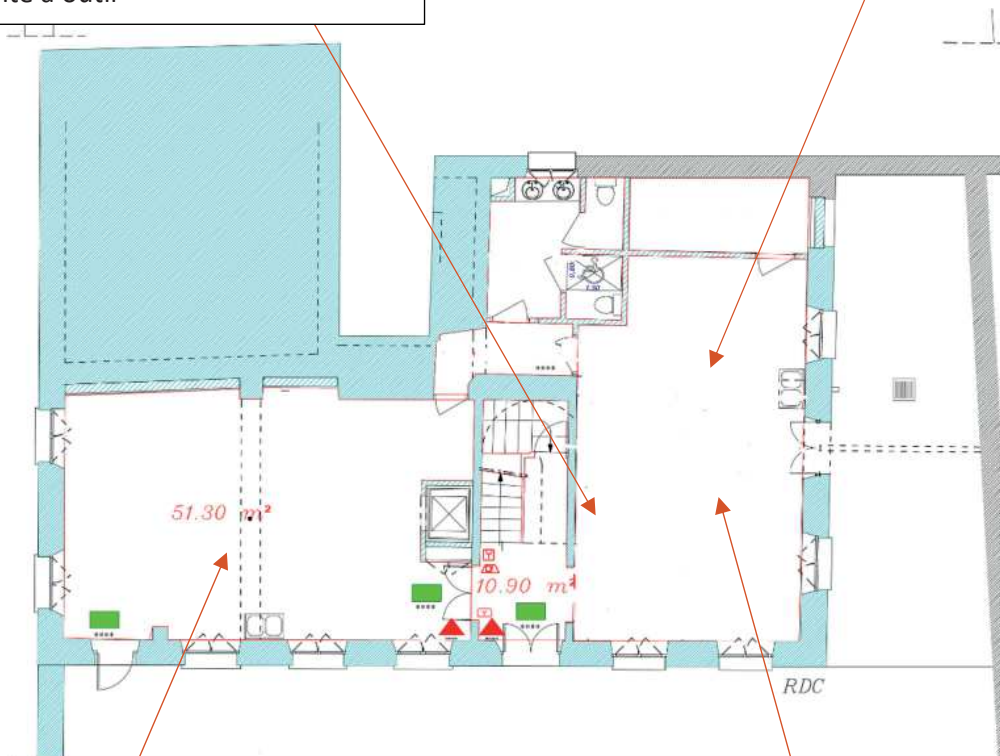




La boîte à outil



Salle de production



Dernières retouches !!!



Salle de production

La résidence se déroulera du 22 août au 18 septembre 2022.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra s'assurer de ses disponibilités aux dates de la résidence sous-mentionnées lors du dépôt de son dossier de candidature. Il devra impérativement envoyer une version papier de son dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

ATELIER DE MOULAGE
14 rue Rigault
89100 SENS

Il pourra également soumettre en complément une version numérique de son dossier de candidature* par email à l'adresse suivante : atmo@mairie-sens.fr

*Le fichier unique devra impérativement être joint au format PDF.

Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation.
- Photos de ses travaux antérieurs
- Croquis du projet de résidence accompagné d'éléments explicatifs (intention de l'artiste, matériel et outils nécessaires)

Date limite de candidature : Dimanche 17 avril 2022

L'équipe de l'atelier ainsi que Le comité de pilotage effectueront une présélection des dossiers soumis en prenant en considération la qualité artistique du projet ainsi que son adéquation avec le thème de la résidence : « Prends-moi par la main... ». Les candidats retenus seront contactés pour participer à un entretien en présentiel ou en visioconférence avec la coordinatrice du projet.

Le jury délibèrera au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai 2022 et sera composé de sept personnes. :

- Véronique Frantz, adjointe à la culture de la Ville de Sens
- Christophe Aurand, Directeur du pôle Ressources, Culture et Patrimoine
- Nicolas Potier, Directeur du Tourisme et du Patrimoine
- Virginie Garret, adjointe à la Direction du Tourisme et du Patrimoine
- Emmanuel Berry, photographe
- Aline Giraudoux, professeur d'arts plastiques au lycée Catherine et Raymond Janot
- Représentant de la DRAC

Le candidat sélectionné sera notifié par courrier à l'issue des délibérations et devra confirmer sa décision de participer à la résidence auprès de Peggy Desmeules-Deniot.

LOCALISATION ET ACCÈS

ATELIER DE MOULAGE

14 rue Rigault
89100 SENS

HÉBERGEMENT

5 rue Rigault
89100 SENS

L'artiste sera accueilli dans un atelier de 200 m² et pourra loger dans un studio au 5 rue Rigault, juste en face de l'atelier. Le centre-ville de Sens dispose de nombreux commerces, y compris alimentaires.

Accès :

- Parking dans la cour arrière du 5 rue Rigault situé rue Émile Peynot
- L'atelier est situé à 14 minutes à pied de la gare de Sens
- Les bus de ville desservent le centre-ville de Sens à l'arrêt « GARIBALDI » : Lignes 1,2,3,4,8,10,15

Le Maire de Sens,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,



Marie-Louise Fort
Chevalier de la Légion d'honneur

CONTACTS

Atelier de moulage
Peggy Desmeules – Deniot
14 rue Rigault 89100 SENS

Site internet : www.musees-sens.fr / Email : atmo@mairie-sens.fr / Téléphone : 03 86 83 88 91

